



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

SECRETARIAT  
DE LA DIRECTION  
GENERALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 16 MAI 2014

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE NON ELU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° Départ : 228/2014/03/DGS/SDGS/AG/CG

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- VU** L'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des familles ;
- VU** Les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles
- VU** La délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 fixant à 7 le nombre d'administrateurs du CCAS
- VU** L'affichage en mairie en date du 23 avril 2014
- VU** Les propositions faites par l'UDAF, l'association « Secours catholique CARITAS », l'association « hier à aujourd'hui », l'association « APAJH », le Club 210, l'Union des travailleurs de France ou « foyer Quiétude », l'association « Secours Populaire », la Ligue Varoise de Prévention et l'association « AVATH-ERMITAGE » ;

## ARRETE

### Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social :

Mme CARLETTI Sylvie demeurant 1565 chemin de Sainte Christine 83210 Solliès-Pont, en qualité de représentante des associations Familiales, sur proposition de l'UDAF

Mme LAMBERT Claude demeurant 7, avenue des lilas 83210 Solliès-Pont, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion « Secours Catholique CARITAS »

Mme PAPPALARDO Paule demeurant 380 chemin des Bartavelles 83210 Solliès-Pont, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion « Secours Populaire »

Mme VACCARO Maryse demeurant Hameau des Aiguiers 83210 Solliès-Ville, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département « Hier à Aujourd'hui »

M. BIAMONTE Raymond demeurant Place de la gare 83210 Solliès-Pont, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département « l'Union des Travailleurs de France ou Foyer Quiétude »

M. PEDRONA Jean-Marc demeurant 924 avenue du colonel Picot 83100 Toulon, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département « APAJH »

Mme GONNET Marie Françoise demeurant 21 rue Provence 83136 Sainte Anastasie-sur-Issole, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune, représentante de la « Ligue Varoise de Prévention »

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 5 :** Le Directeur Général des services de la commune/secrétaire de mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Et sera publié.

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Préfecture le  
- la publication le

20 MAI 2014  
26 MAI 2014